

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

MILOSTAR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Travaux de nettoyage

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA

Rue: Taunusstraße 19

Lieu: D-80807 München

Téléphone: +49/89/350608-0

Téléfax: +49/89/350608-47

e-mail: info@dr-schnell.de

Interlocuteur: Josef Feuerstein

Téléphone: +49/89/350608-46

e-mail: sdb@dr-schnell.de

Internet: www.dr-schnell.de

Service responsable: Labor

Fournisseur

Société:

Service responsable:

ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:

GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE: La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 2 de 8

Composants dangereux

Nº CAS	Substance		Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH
Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol		5 - < 10 %
	225-878-4		01-2119475527-28
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

< 5 % agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques
parfums: Limonène, Hexyl Cinnamal**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.
Veiller à un apport d'air frais.**Après contact avec la peau**Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.**Après contact avec les yeux**Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Non testé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeProduits de combustion dangereux
Oxydes de carbone**5.3. Conseils aux pompiers**En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Le cas échéant Combinaison complète de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 3 de 8

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 4 de 8

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

Mesures d'hygiène

- Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

- Recommandable: Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)
- En cas de Risque d'éclaboussures.

Protection des mains

- Recommandable gants de caoutchouc. (EN 374)

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	blanc
Odeur:	Parfum d'orange
pH-Valeur:	~8

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé

Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 5 de 8

Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm ³
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité: non déterminé
 Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé
 Conductivité: non déterminé
 Tension de surface: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.
 Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

10.5. Matières incompatibles

Cf. également section 7.
 Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.
 Cf. également section 5.3.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucun classement conformément à la méthode de calcul.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 6 de 8

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 7 de 8

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	non applicable
Transport fluvial (ADN)	
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	non applicable
Transport maritime (IMDG)	
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
<u>14.1. Numéro ONU:</u>	non applicable
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	non applicable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:
non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.
Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.
Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.
Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MILOSTAR

Date de révision: 11.06.2018

Code du produit: 70271_CLP

Page 8 de 8

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)